Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220412-DELCCAS06_2022Q-BF

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

Commune de PONT DE CHERUY

RE[illegible]UE FRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

n°06/2022

*L'an **deux mil vingt-deux**, le **12 avril** à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.*

***Etaient présents** : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mmes Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**.*

***Procurations** : Mme Christiane **ANDREU** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Magalie **BLACHE** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).*

***Absentes** : Mmes Caroline **FERRAND**, Monique **RAVOUNA**.*

***Assistait en outre à cette réunion** : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.*

Objet : BUDGET PRIMITIF 2022 – RESIDENCE DU PARC.

Exposé du Président.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée à hauteur de **772.507,55 €** en dépenses et en recettes, cette section reprend les écritures suivantes :

A – Dépenses

- Chapitre 011 - Charges à caractère général .....474.807,55 €.
- Chapitre 012 - Charges de personnel.....159.000,00 €.
- Chapitre 65 – Autres charges courantes .....1000,00 €.
- Chapitre 66 – Charges financières .....17.000,00 €.
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles.....700,00 €.
- Chapitre 022 - Dépenses imprévues .....50.000,00 €.
- Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement.....70.000,00 €.

B – Recettes

- Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement 2021.....177.107,55 €.
- Chapitre 013 – Atténuation de charges .....2.000,00 €.

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220412-DELCCAS06_2022Q-BF

- Chapitre 70 - Produits des services .....86.000,00 €.
- Chapitre 74 - Dotations et participations .....26.900,00 €.
- Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante .....480.500,00 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **3.082.455,01 €**.

Les dépenses concernent :

- Chapitre 16 – Capital des emprunts .....75.000,00 €.
- Chapitre 20 – Maîtrise d'œuvre réhabilitation.....40.000,00 €.
- Chapitre 21 – Acquisition bâtiments et travaux .....2.967.455,01 €.

Les recettes concernent :

- Chapitre 001 – Excédent reporté 2021.....927.455,01 €.
- Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement.....70.000,00 €.
- Chapitre 10 – Affectation excédent de fonctionnement.....150.000,00 €.
- Chapitre 13 – Subventions pour réhabilitation.....430.000,00 €.
- Chapitre 16 – Emprunt pour travaux et cautions .....1.505.000,00 €.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Adopte le Budget Primitif 2022 de la Résidence du Parc tel que présenté dans l'exposé précédent.

☞ Autorise le Président à contracter l'emprunt de 1.500.000 € prévu pour la réhabilitation thermique de la Résidence du Parc.

☞ Autorise le Président à solliciter les subventions concernant ces travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 13 avril 2022
Le Président,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PONT DE CHÉRUY